

**FR**

***ANNEXE***

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

FAAR BLE

**Type(s) de produit**

TP14: Rodenticides

**Numéro d'autorisation: BE2016-0014**

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0014180-0000**

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	FAAR BLE BROMASEED RAT 50 BROMASEED RODENT 50 STOP BROMASEED 50
---------------------------------	--

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	TRIPLAN SA
	Adresse	BP 258 LA POSTE FRANCAISE AD500 ANDORRA LA VELLA France
Numéro de l'autorisation		BE2016-0014
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0014180-0000
Date de l'autorisation		18/06/2013
Date d'expiration de l'autorisation		31/12/2026

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	AEDES PROTECTA
Adresse du fabricant	75 rue d'Orgemont 95210 SAINT - GRATIEN France
Emplacement des sites de fabrication	AEDES PROTECTA site 1 LIEU DIT DOUILLAC 81310 PARISOT France

Nom du fabricant	SOFAR France
Adresse du fabricant	ZA DU DREVERS BP 02 29190 PLEYBEN France
Emplacement des sites de fabrication	SOFAR France site 1 ZA DU DREVERS BP 02 29190 PLEYBEN France

Nom du fabricant	FHS
Adresse du fabricant	Rue de la Tête à Loup, ZAC du Grandchamp 77440 OCQUERRE France
Emplacement des sites de fabrication	FHS site 1 Rue de la Tête à Loup, ZAC du Grandchamp 77440 OCQUERRE France

Nom du fabricant	TAKAMAKA INDUSTIES
Adresse du fabricant	16 Rue Claude Chappe 97829 LE PORT CEDEX France
Emplacement des sites de fabrication	TAKAMAKA INDUSTIES site 1 35 Chemin Lartin 97435 SAINT GILLES LES HAUTS France

Nom du fabricant	IRIS
------------------	------

Adresse du fabricant	1126A, Avenue du Moulinas, Route de Saint-Privat 30 340 SALINDRES France
Emplacement des sites de fabrication	IRIS site 1 1126A, Avenue du Moulinas, Route de Saint-Privat 30340 SALINDRES France

Nom du fabricant	HDA
Adresse du fabricant	ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM France
Emplacement des sites de fabrication	HDA site 1 ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM France

Nom du fabricant	NOXIMA
Adresse du fabricant	CARREFOUR JEAN MONNET - LACROIX-SAINT OUEN 60201 COMPIEGNE France
Emplacement des sites de fabrication	NOXIMA site 1 CARREFOUR JEAN MONNET - LACROIX SAINT OUEN 60201 COMPIEGNE France

Nom du fabricant	INDUSTRIALCHIMICA SRL
Adresse du fabricant	VIA SORGAGLIA 40 35020 ARRE (PD) Italie
Emplacement des sites de fabrication	INDUSTRIALCHIMICA SRL site 1 VIA SORGAGLIA 40 35020 ARRE (PD) Italie

Nom du fabricant	RATOUCY SAS
Adresse du fabricant	29 rue de la Forêt LOOZE - BP145 89303 JOIGNY C EDEX France
Emplacement des sites de fabrication	RATOUCY SAS site 1 29 rue DE LA FORET - LOOZE - BP145 89303 JOIGNY CEDEX France

Nom du fabricant	SALOMEZ
Adresse du fabricant	ZI AV. du Général de GAULLE 89130 TOUCY Fran ce
Emplacement des sites de fabrication	SALOMEZ site 1 ZI AV. du Général de GAULLE 89130 TOUCY France

Nom du fabricant	FARMA-CHEM SA
Adresse du fabricant	Industrial Area of Sindos, P.O. BOX 1026 Block 53 Z one C 57022 THESSALONIKI Grèce
Emplacement des sites de fabrication	FARMA-CHEM SA site 1 Industrial Area of Sindos, P.O. BOX 1026 Block 53 Zone C 57022 THESSALONIKI Grèce

Nom du fabricant	AGROZA AGROTECHNICAL LTD
Adresse du fabricant	AITOLIAS 2 & EL. VENIZELOU 158 16341 AT HENS Grèce

Emplacement des sites de fabrication	AGROZA AGROTECHNICAL LTD site 1 AITOLIAS 2 & EL. VENIZELOU 158 16341 ATHENS Grèce
--------------------------------------	---

Nom du fabricant	AGROLOGY SA
Adresse du fabricant	P.O. BOX 1089, Industrial Area of Thessaloniki 57022 THESSALONIKI Grèce
Emplacement des sites de fabrication	AGROLOGY SA site 1 P.O. BOX 1089, Industrial Area of Thessaloniki 57022 THESSALONIKI Grèce

Nom du fabricant	FARMAVIT OOD
Adresse du fabricant	Bul Tsar Boris III, n° 63, Office n° 1 1612 SOFIA Bu lgarie
Emplacement des sites de fabrication	FARMAVIT OOD site 1 Indulstriana 2 str - Pleven District 5960 GULIANTSI Bulgarie

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Bromadiolone
Nom du fabricant	PM TEZZA SRL
Adresse du fabricant	Via tre ponti 22 37050 S. MARIA DI ZEVIO (VR) Ita lie
Emplacement des sites de fabrication	PM TEZZA SRL site 1 Via tre ponti 22 37050 S. MARIA DI ZEVIO (VR) Italie

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	substance active	28772-56-7	249-205-9	0,005 % (p/p)

### 2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

---

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H360D: Peut nuire au fœtus.</p> <p>H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (sang).</p>
Conseils de prudence	<p>P201: Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P260: Ne pas respirer les poussières.</p> <p>P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P308+P313: IF exposed or concerned: Get medical advice/attention.</p> <p>P314: Get medical advice/attention if you feel unwell.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur..</p>

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Souris domestiques et rats - Réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Intérieur**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: brown rat Stade de développement: juvéniles  Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: brown rat Stade de développement: adultes  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: roof rat Stade de développement: juvéniles  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: roof rat Stade de développement: adultes  Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: house mouse Stade de développement: juvéniles  Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: house mouse Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés- Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats : - Forte infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 5 mètres. - Faible infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 10 mètres. Souris : - Forte infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 1 mètre. - Faible infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 2 mètres.  Nombre et fréquence des applications:  Appâts:

	<p>Rats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 5 mètres.</li> <li>- Faible infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 10 mètres.</li> </ul> <p>Souris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 1 mètre.</li> <li>- Faible infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 2 mètres.</li> </ul>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3kg. Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.</p> <p>Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg)</li> <li>- Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC)</li> <li>- Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg)</li> </ul> <p>Les appâts en vrac sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg)</li> <li>- Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg)</li> <li>- Boîtes métalliques (3-5-10kg)</li> </ul>

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

---

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### **4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### **4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

#### **4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

### **4.2. Description de l'utilisation**

**Tableau 2. Souris et rats - Réserve aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Extérieur autour des bâtiments**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: brown rat Stade de développement: juvéniles  Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: brown rat Stade de développement: adultes  Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: roof rat Stade de développement: juvéniles

	<p>Nom scientifique: Rattus rattus  Nom commun: roof rat  Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: Mus musculus  Nom commun: house mouse  Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Mus musculus  Nom commun: house mouse  Stade de développement: adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés- Points d'appâts couverts et protégés</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Rats (Rattus norvegicus &amp; Rattus rattus): - Faible infestation: 200g de produit par point d'appât espacés de 10 mètres - Forte infestation: 200g de produit par point d'appât espacés de 5 mètres  Souris (Mus musculus): - Faible infestation: 40g de produit par point d'appât espacés de 2 mètres - Forte infestation: 40g de produit par point d'appât espacés de 1 mètre.</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Appâts:</p> <p>Rats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 5 mètres.</li> <li>- Faible infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 10 mètres.</li> </ul> <p>Souris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 1 mètre.</li> <li>- Faible infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 2 mètres.</li> </ul>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3kg.  Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.</p> <p>Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg)</li> <li>- Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg)</li> </ul> <p>Les appâts en vrac sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg)</li> <li>- Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg)</li> <li>- Boîtes métalliques (3-5-10kg)</li> </ul>
--	--

#### **4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- Protéger les appâts des conditions atmosphériques. Placez les postes d'appâtage dans des zones non susceptibles d'être inondées.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.
- Lorsque que cela est disponible, suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.
- Pour une utilisation en extérieur, les postes d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.

#### **4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.

#### **4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.3. Description de l'utilisation

**Tableau 3. Rats - Réserve aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Zones ouvertes extérieures et décharges extérieures**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: brown rat Stade de développement: juvéniles  Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: brown rat Stade de développement: adultes  Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: roof rat Stade de développement: juvéniles  Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: roof rat Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur autre: Autre  Zones ouvertes extérieures, Décharges extérieures
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés- Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats ( <i>Rattus norvegicus</i> & <i>Rattus rattus</i> ): - Faible infestation: 200g de produit par point d'appât espacés de

	<p>10 mètres - Forte infestation: 200g de produit par point d'appât espacés de 5 mètres</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Appâts:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 5 mètres.</li> <li>- Faible infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 10 mètres.</li> </ul>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3kg. Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.</p> <p>Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg)</li> <li>- Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC)</li> <li>- Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg)</li> </ul> <p>Les appâts en vrac sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg)</li> <li>- Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg)</li> <li>- Boîtes métalliques (3-5-10kg)</li> </ul>

#### 4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des conditions atmosphériques. Placez les points d'appâtage dans des zones non susceptibles d'être inondées.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.
- Lorsque cela est possible, suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.
- Pour une utilisation en extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.

#### 4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.

### **4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

### **4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

### **4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

## **4.4. Description de l'utilisation**

**Tableau 4. Souris domestiques - Professionnels - Intérieur**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: house mouse Stade de développement: juvéniles  Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: house mouse Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  Intérieur

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés- Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 40g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 1 mètre.  Nombre et fréquence des applications: Appâts :  40g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 1 mètre.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3kg. Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.  Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg)</li> <li>- Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC)</li> <li>- Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg)</li> </ul> Les appâts en vrac sont emballés dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg)</li> <li>- Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg)</li> <li>- Boîtes métalliques (3-5-10kg)</li> </ul>

#### 4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 2 à 3 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Si possible, suivre les instructions additionnelles fournies par le codes des bonnes pratiques.

#### 4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.5. Description de l'utilisation

**Tableau 5. Rats - Professionnels - Intérieur**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: brown rat Stade de développement: juvéniles  Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: brown rat Stade de développement: adultes  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: roof rat Stade de développement: juvéniles  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: roof rat Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés- Points d'appâts couverts et protégés

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: 200g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 4 mètres.</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Rats: 200g d'appât par station d'appât.. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 4 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3kg. Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.</p> <p>Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg)</li> <li>- Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC)</li> <li>- Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg)</li> </ul> <p>Les appâts en vrac sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg)</li> <li>- Sachets en PE ou PP</li> </ul> <p>(100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boîtes métalliques (3-5-10kg)</li> </ul>

#### 4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Si possible, suivre les instructions additionnelles fournies par le codes des bonnes pratiques.

#### 4.5.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.5.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.5.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.5.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.6. Description de l'utilisation

**Tableau 6. Souris domestiques et rats - Professionnels - Extérieur autour des bâtiments**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Rattus norvegicus  Nom commun: brown rat  Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus norvegicus  Nom commun: brown rat  Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus  Nom commun: roof rat  Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus  Nom commun: roof rat  Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: Mus musculus  Nom commun: house mouse  Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Mus musculus  Nom commun: house mouse  Stade de développement: adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts

	Description détaillée: Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés- Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Rats: 200 d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 4 mètres / Souris: 40g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 1 mètre.</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p><u>Rats:</u> 200 d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 4 mètres</p> <p><u>Souris:</u> 40g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 1 mètre.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3kg. Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.</p> <p>Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg)</li> <li>- Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC)</li> <li>- Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg)</li> </ul> <p>Les appâts en vrac sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg)</li> <li>- Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg)</li> <li>- Boîtes métalliques (3-5-10kg)</li> </ul>

#### 4.6.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des conditions atmosphériques (pluie, neige, etc ...). Placez les points d'appâtage dans des zones non susceptibles d'être inondées.

- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [ pour les souris - au moins tous les 2 à 3 jours ] [ pour les rats: seulement 5 à 7 jours après ] le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

---

- Lorsque cela est possible, suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

#### **4.6.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.

#### **4.6.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### **4.6.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

#### **4.6.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

---

## Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

#### **Pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées uniquement:**

- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

#### **Pour les professionnels uniquement:**

- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

#### *Mode d'emploi «spécifique selon l'appât»:*

- *Appât en sachets :*

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

- 
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
  - Grains, granulés-pastilles en vrac:

- Placer l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).
- Ne pas transvaser les grains dans un autre contenant que celui d'origine. Si le transvasement ne peut être évité, porter un masque de protection respiratoire d'APF 10 durant l'opération.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels (par exemple «à l'usage des professionnels uniquement»).

### **Pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées uniquement:**

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

### **Pour les professionnels uniquement:**

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine). [Le cas échéant, précisez si une inspection plus fréquente ou quotidienne est requise].
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 de ce document

(par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»)

---

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

-- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse.

-- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes.

-- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau: rincer la bouche avec de l'eau avec précaution. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissements. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique [insérer les informations nationales spécifiques].

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]»

- Dangereux pour la faune.

### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Durée de conservation : 2 ans.

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

Pour des raisons techniques, la phrase P501 correcte n'a pas pu être ajoutée dans SPC editor. La phrase doit être remplacée par: P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur.